



**La compagnie
d'assurance Missisquoi**
Un membre du Groupe d'assurance Economical

*Assurance
des entreprises*



CONDITIONS PARTICULIÈRES

POLICE No. : INV0565

COURTIER : Invessa Assurances & Services Financiers	NUMÉRO 5317	TRANSACTION RENOUVELLEMENT	REMPLEÇANT LA POLICE						
NOM DE L'ASSURÉ ET ADRESSE POSTALE Syndicat des Copropriétaires du Club Azur (Pavillon 330) A/S : Monsieur Yves Martineau 797, rue Giard Contrecoeur (Québec) J0L 1C0		DURÉE DU CONTRAT							
		DU	JOUR 25	MOIS 03	ANNÉE 2007	AU	JOUR 25	MOIS 03	ANNÉE 2007
		DATE EFFECTIVE		25 - 03 - 2007					
SITUATION DU RISQUE Pavillon 330 - 2304, Place du Village, Canton Magog (Québec) J1X 6G3		À 0 H 01, À L'ADRESSE DU PROPOSANT INDIQUÉE CI-CONTRE							
AFFECTATION : PAR L'ASSURÉ : Immeuble en copropriété - 10 unités.							CONSTRUCTION : 6-bois (1989)		
PAR AUTRUI : ---									
LES INDEMNITÉS SONT PAYABLES À : (EN L'ABSENCE DE MENTION, LES INDEMNITÉS SONT PAYABLES À L'ASSURÉ) ---									

Moyennant le paiement de la prime et aux conditions du présent contrat, l'Assureur garantit l'Assuré contre ceux des risques ci-dessous en regard desquels il est stipulé un numéro de formulaire, et concurrence des montants arrêtés pour chacun.

FORMULAIRE	CHAPITRE	GARANTIE	R. P. %	FRANCHISE	MONTANT \$	TAUX	PRIME \$
4065*	A	BIENS Assurance du bâtiment y compris le contenu - Incluant la valeur à neuf	80	1,000	620,000		Incluse
4065*		Frais communs - Extension de garantie 7.h) 3% de la Garantie A - Bâtiments	---	---	Inclus		Incluse
4065*		Contenu - formule étendue Contenu des copropriétaires-limitation de 15,000 \$/par unité - Exclusion 6C est supprimée. * Franchise pour dommages causés par l'eau est augmentée à 2,500.00 \$.	90	1,000	150,000		Incluse
4094		Inondations	---	25,000	750,000		Incluse
4039		Assurance contre les tremblements de terre - Franchise : 100,000.00 \$	---		750,000		Incluse
4070		Refoulement des égouts	---	2,500	25,000		Incluse
4032 9233		Assurance des loyers ou de la valeur locative Dispositions générales	100	1,000	46,000		Incluse
	B	VOL Voir les Conditions particulières supplémentaires					
2100	C	RESPONSABILITÉ Voir les Conditions particulières supplémentaires	---	500	2,000,000		Incluse
4225* 2183*	D	AUTRES GARANTIES OU AVENANTS Avenant d'exclusions supplémentaires Bris des équipements - option #1	---	1,000	750,000		Incluse
DESCRIPTION DES MODIFICATIONS:					PRIME - CETTE SITUATION		3,889.00
					PRIME - SITUATIONS ADDITIONNELLES		
					PRIME TOTALE		3,889.00

LE PRÉSENT CONTRAT COMPORTE DES CLAUSES POUVANT LIMITER LES INDEMNITÉS

Date : 2007-02-19 nj

COPIE DE L'ASSURÉ


Invessa

polent.doc (09-01)